

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 11 juin 2020



OBJET: Réponse - Demande d'accès aux documents

N/Réf. (dossier): 6410/2020-15

En réponse à votre demande d'accès aux documents du 11 mai dernier, nous vous transmettons les directives et procédure relatives au processus de production, d'autorisation et de diffusion des publications de l'Institut national de santé publique du Québec.

En ce qui concerne les correspondances et documents partagés avec le premier ministre du Québec et son cabinet ou avec la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec et son cabinet, ils ne peuvent être communiqués par l'Institut en vertu des articles 34 et 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. En effet, nous sommes dans l'obligation de vous référer aux responsables de l'accès aux documents de leur ministère respectif:

Ministère du Conseil exécutif

Madame Julie Boucher Secrétariat du Conseil exécutif Responsable de l'accès à l'information 835, boul. René-Lévesque E. Québec (QC) G1A 1B4

Tél.: 418 643-7355

Courriel: mce.accesmce@mce.gouv.qc.ca

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Monsieur Pierre Lafleur Sous-ministre adjoint, Direction générale Coordination réseau et ministérielle 1075, chemin Sainte-Foy, 3^e étage Ouébec (QC) G1S 2M1

Tél.: 418 266-8864

Courriel: responsable.acces@msss.gouv.qc.ca

...2

(418) 650-5115 poste 5304

julie.dostaler@inspq.qc.ca

http://www.inspq.qc.ca

(418) 646-9328

Téléphone:

Courriel:

Télécopieur :

Pour les autres éléments de votre demande, nous ne détenons pas de documents.

Par ailleurs, vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,



p. j. - Documents -Avis de recours

N/Réf. (correspondance): 2020-7483